

Déclaration au CSAL du 07/03/2024

Monsieur le Président,

Notre instance se tient dans une période toute particulière où les attentes des agent-e-s publics sont bafouées tant dans la Fonction Publique que dans notre administration.

Comme tant de luttes le montrent, l'aspiration à vivre dignement avec de justes rémunérations est au centre des préoccupations de toutes et tous !

Or, pour nous fonctionnaires, la réponse gouvernementale est scandaleuse en annonçant une année blanche pour 2024 ! Pire, il est confirmé qu'une loi sera rapidement mise en place pour généraliser la « rémunération au mérite ». Quel mépris de vouloir diviser les collectifs de travail et opposer les agent-e-s entre elles/eux quand c'est l'investissement de chacun-e qui est au cœur de l'exercice des missions pour l'intérêt général.

Cette colère des fonctionnaires s'exprimera le mardi 19 mars dans la grève unitaire des personnels de la Fonction Publique. Il est essentiel que de réelles réponses soient données aux légitimes revendications des agent-e-s.

À la DGFIP les propositions indemnitaires présentées par la DG pour application en 2024/2025, si elles n'évoluaient pas, nécessiteront une ré-ouverture des négociations pour répondre à l'aspiration de la plateforme intersyndicale.

De même, ce vendredi 8 mars nous exprimerons dans la rue le nécessaire combat féministe et les revendications à toujours et encore porter pour obtenir l'égalité des droits dans les carrières, les rémunérations, la retraite ou la vie au travail.

Au-delà de ces propos introductifs, les représentant-e-s de *Solidaires Finances Publiques* s'exprimeront sur tous les points à l'ordre du jour exprimant nos analyses afin de rendre compte des sujets aux personnels.

De plus, plusieurs points seront évoqués en questions diverses afin de rappeler vos engagements et les réponses attendues :

Fonctionnement des instances : lors du débat en CSAL sur la validation du règlement intérieur vous aviez exprimé plusieurs « compléments » locaux envisageables avec une note départementale fixant ces améliorations du dialogue social. Dans quel délai allez vous nous faire cette proposition ?

Impact sur la DRFiP 31 des restrictions budgétaires annoncées : dans le cadre des 10 milliards d'euros rabaissés dans le budget 2024, chaque administration est concernée. Quel est l'impact financier et humain pour notre direction locale ? Existera-t-il un décalage en 2025 de travaux ou d'investissements déjà décidés ?

SIP de demain : vous vous étiez engagé à une présentation régulière des travaux dans les instances. Au-delà de la transmission des documents des GT locaux, quand allez-vous mettre ce point essentiel à l'ordre du jour ? Par exemple, nous souhaitons savoir si vous envisagez des évolutions avec transferts d'articles entre SIP et si vous garantes le nombre des SIP actuels dans notre département.

SIP de Saint Alban : nous vous demandons de confirmer, avec inscription au PV de cette instance, l'engagement de pérennisation de ce SIP, pris devant les agents de ce service et qu'aucun projet de suppression ou d'antenne n'existe.

Périmètres SIE/SPF et priorités possibles : suite aux nombreuses interpellations et à la réponse faite par la Direction Générale, nous vous demandons un point préalable aux mouvements locaux de notre direction.

Situation des effectifs de la DRFiP 31 : les départs massifs (retraites, promotions...) constatés cette année affaiblissent une grande quantité de services et nécessitent que vous interpelliez la DG pour une prise en compte lors des mouvements nationaux d'affectation.

Cette interpellation est plus que jamais nécessaire après le rabetage scandaleux des emplois au sein de notre Direction locale en 2024 !!!

Interpellation des personnels de la TTA-CAS : nous sommes stupéfaits de vous voir avancer sur les dossiers sans jamais informer les personnels sur des sujets majeurs : l'évolution du CAS ; la situation de la TTA ; l'évolution nationale de la mission Amendes et l'impact sur cette structure ; l'éventualité d'un transfert dans la nouvelle Cité Administrative sans aucune réponse sur les espaces nécessaires pour des conditions de travail dignes ; la problématique accueil avec une totale absence d'information sur vos objectifs ou sur la charge de travail supplémentaire. Ces interrogations nécessitent des réponses claires. Quand allez-vous enfin fixer la réunion promise ?

ENSU à Castanet : alors que cette expérience nationale est effective de longue date, vous n'avez jamais présenté le dossier dans une instance ni fait le point sur les nombreuses difficultés et dysfonctionnements constatés. Quand allez-vous enfin mettre ce point à l'ordre du jour du CSAL ?

SGC et CDL : le récent rapport de la cour des comptes souligne le sous-dimensionnement des SGC, mais aussi les attentes des collectivités locales qui constatent le désengagement de la présence de l'État malgré l'articulation avec les CDL.

Ce sujet était promis à l'ordre du jour depuis longtemps. Vous nous aviez répondu favorablement. Mais nous attendons toujours de voir ce point dans notre instance !

Remboursement de frais sur la résidence de Colomiers. Vous avez pris des engagements devant les EDR avec une note actualisée que nous attendons toujours. Nous vous demandons de décliner le remboursement élargi à tous les personnels.

Permanences agricoles : au-delà des légitimes attentes du monde paysan, nous vous interrogerons sur le rôle de notre administration. Au-delà des effets de communication gouvernementaux nous vous interrogerons sur les consignes locales données (comme par exemple : prioriser les seuls dossiers Gasoil Non Routier) qui impactent les autres missions (comme le traitement des versements de bourses aux étudiants) sans bien sûr de moyens humains supplémentaires.

Ponts naturels : alors que plusieurs départements en ont validé un voire deux pour 2024, nous vous demandons une nouvelle fois de reconsidérer votre décision. A défaut nous exigeons une publication sur Ulysse31 ainsi qu'un message « tous agents » confirmant vos propos mentionnés dans le PV du CSAL du 27/10/2023 : « *les collègues sont libres de poser des congés ; le congé sera accordé ; les consignes seront données aux chefs de services ; nonobstant la confiance accordée aux chefs de services, les situations de refus ou pression signalées seront examinées en Direction* »